

Ville de Landivisiau - Séance du 13 décembre 2019 - n° 2019/602

BUDGET PRINCIPAL 2019 – DECISION MODIFICATIVE N° 3

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal qu'avant d'engager les opérations de clôture de l'exercice 2019, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modifications ci-dessous :

- section de fonctionnement :
 - rectification du libellé des comptes de produits permettant l'intégration des dégrèvements accordés par l'administration fiscale aux propriétaires de logements commerciaux vacants approuvée lors du Conseil municipal du 18 octobre 2019.
- section d'investissement :
 - prise en compte des surcoûts prévisionnels pour le chantier de réfection de la toiture de l'église ;
 - à la demande de Monsieur le Receveur Municipal, ouverture de crédits au chapitre 041 permettant l'intégration comptable de frais annexes afférents à certaines opérations de travaux.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
Compte 73 – Impôts et taxes				Augmentation de crédits en dépenses		Augmentation de crédits en recettes	
73111	4 322,00 €	739118	4 322,00 €	21318-230	70 000,00 €	238-041	10 618,00 €
				2188-041	10 618,00 €	2031-041	588,00 €
				2135-041	588,00 €	2033-041	983,34 €
				2183-041	127,20 €		
				2313-041	452,15 €		
				2315-041	403,99 €		
Total	4 322,00 €	Total	4 322,00 €	Total	82 189,34 €	Total	12 189,34 €

VU l'avis de la commission « Finances-Travaux -Agriculture » en date du 4 décembre 2019,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 21 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous », 6 voix contre du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau » et 2 abstentions du groupe « Ensemble et autrement pour Landivisiau »,

APPROUVE la décision modificative n° 3 du budget principal 2019.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	27
POUR	21
CONTRE	6

Fait à Landivisiau, le 13 décembre 2019.

Le Maire,

Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le.....**17 DEC. 2019**

Et de la publication, le.....**17 DEC. 2019**

Fait à Landivisiau, le.....**17 DEC. 2019**

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

